

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 2 avril 2021

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 2 avril 2021, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : Michel ANDRÉ, Rachel BLANC, Céline BRASSEUR, Anne CARDINAL, Karine COLOMBO, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FOURNIÉ, Nicolas FUERTES, Bernard GENDROT, Laurent GOUVERNEUR, Gérard GROSLAMBERT, Astrid DI TULLIO, Mokhtar KAHLAL, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Anne LEDUC, Nadine MARCHAND, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Anne-Marie NÉDÉLEC, André NOIROT, Bertrand OLLIVIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Mireille RAVENEL, Laurence ROBERT-DEHAULT, Yvette ROSSIGNEUX, Fabienne SCHOLLHAMMER, Damien THIERIOT, Patrick VIARD.

Était absent : Nicolas CONVOLTE, Jean-Michel FEUILLET, Luc HISPART, Jean-Michel RABIET, Elisabeth ROBERT-DEHAULT

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer nos travaux : une séance du Conseil départemental assez courte, avec la décision budgétaire modificative n°1, suivie de la commission permanente.

Quelques collègues se sont excusés et ont donné des pouvoirs :

- Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT a transmis sa procuration à M. Mokhtar KAHLAL ;
- M. Luc HISPART a donné sa procuration à M. Gérard GROSLAMBERT ;
- M. Jean-Michel FEUILLET m'a adressé sa procuration ;
- M. Jean-Michel RABIET a donné sa procuration à Mme Yvette ROSSIGNEUX.

Je souhaiterais adresser une pensée amicale à M. Jean Michel Rabiet, puisqu'il est cas contact du fait d'une exposition familiale et ne pouvait donc pas être parmi nous aujourd'hui. Il doit d'ailleurs terminer sa semaine de repos et devrait reprendre ses activités, si tout va bien, après son test la semaine prochaine.

Enfin, M. Nicolas CONVOLTE s'excuse et a donné pouvoir à Mme Laurence ROBERT-

DEHAULT.

La séance d'aujourd'hui sera particulière, du fait des annonces du Président de la République. Cette séance est publique et diffusée en direct sur Internet. Nous souhaitons vraiment que vous respectiez l'ensemble des gestes barrières : nous avons tout mis en œuvre pour vous protéger, ainsi que les agents qui participent à cette séance.

Je souhaite tout d'abord revenir sur les semaines que nous venons de vivre avant d'aborder les annonces du Président de la République, puis d'esquisser la façon dont se déroulera la séance d'aujourd'hui.

Depuis maintenant trois semaines, le Conseil départemental a effectué des inaugurations importantes. Je souhaite revenir sur ce point afin de ne pas banaliser cette politique du Département. Nous avons inauguré il y a quelques jours le collège de La Noue, de même que nous étions au Montsaigeonnais en début de semaine pour inaugurer un autre collège, ainsi que l'École de la deuxième chance, la semaine dernière. Je souhaite ne pas banaliser ces points, car il s'agit une politique forte du Conseil départemental : ces trois investissements représentent une somme globale de 31 millions d'euros. C'est un investissement fort pour notre jeunesse : trois inaugurations, dans trois arrondissements, sur l'ensemble du département. Cela se situe toujours dans notre compétence, mais nous allons parfois un peu plus loin. Ces investissements ont permis aux entreprises locales de travailler : 60 % des marchés de ces trois projets ont été attribués à des entreprises de Haute-Marne. J'en ai discuté avec M. le Recteur, qui est venu aux deux inaugurations des collèges, ce qui montre leur importance. Il m'a indiqué qu'il s'agissait des deux premiers collèges qu'il inaugurerait et qu'aucune autre inauguration de la sorte n'était prévue dans les autres départements.

En matière de protection, j'ai redit ce que le Conseil départemental avait pu réaliser, en complément de tous les autres, de l'État et des collectivités. Nous avons parlé de masques jetables, de masques lavables, de tests réalisés en laboratoire d'analyse et d'un équipement important dans le cadre des tests. Il est clair que le laboratoire d'analyse départemental a un avenir et, à aucun moment, nous n'avons décidé de stopper ce service pour les éleveurs, alors qu'il va bien au-delà de leur champ. Nous avons aussi évoqué les aides à la mobilité pour la vaccination et notre vaccibus sur les routes de Haute-Marne.

Ce soir, nous aurons vacciné 350 personnes depuis le début de la mise en place de ce vaccibus. Nous sentons que cette opération plaît aux Haut-Marnais, grâce à son caractère de proximité et nous avons d'excellents retours des élus et de toutes les personnes qui viennent dans ce bus. Ces bus créent une proximité qui fait défaut dans les centres temporaires de vaccination, ceux des grandes villes ou même des hôpitaux.

Toujours dans le cadre de la crise, nous avons aussi travaillé sur le RSA collègue. Je devais communiquer sur ce point hier, mais nous avons stoppé cette communication du fait des annonces gouvernementales et de la fermeture des établissements. Cependant, 39 allocataires du RSA sont désormais en poste sur nos 23 collèges. Tous les collèges en emploient au minimum 1, et vous voyez qu'avec le nombre 39, nous ne sommes pas loin de 2 par établissement. Avec les arrivées et les départs, nous avons signé en tout 49 contrats. Quel est le profil des personnes recrutées ? Ce sont des quarantenaires et ils sont aujourd'hui très motivés car ils ont compris qu'une opportunité pouvait s'offrir à eux à la sortie de la crise. En effet, dans les collèges, nous avons toujours besoin de personnel.

Je souhaitais souligner à nouveau le caractère remarquable de toutes ces actions et ne pas les banaliser car elles résultent des politiques fortes mises en œuvre par le Conseil départemental.

Au-delà de toutes ces contraintes, nous continuons à avancer. La question de la santé est toujours centrale et, même si nous n'avancions pas autant que nous le souhaitons, vous verrez dans le rapport que vous recevrez tout à l'heure comment nous nous en emparons, alors qu'il s'agit normalement d'une question qui revient à l'État.

Est-il normal que des mairies, des communautés de communes, des départements, des régions, se positionnent pour embaucher des médecins ? Je vous pose la question. Est-il normal que les collectivités doivent pallier cette défaillance de la République, qu'aujourd'hui, des territoires comme la Haute-Marne et la banlieue parisienne soient oubliés pour tout ce qui concerne ces questions de santé ? Nous partageons ce constat, mais il nous faut cependant maintenant trouver des solutions.

Exprimer et dénoncer cet état de fait est positif, mais le Conseil départemental se situe dans une dynamique de propositions. C'est l'esprit du recrutement évoqué dans l'un des rapports d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédié à la santé qui lancera véritablement la politique en matière de santé pour notre département. Son objectif est simple. Il s'agit d'effectuer un diagnostic très précis des besoins établi par des experts, d'identifier les besoins auprès des professionnels et des habitants, ainsi que de formuler des propositions d'action.

Ce plan d'action ne doit pas nous conduire à oublier ce qui est déjà réalisé par le Conseil départemental : je pense à la prévention dans les PMI, au soutien des personnes âgées et des personnes maintenues à domicile, et aussi à la télémédecine avec Haute-Marne Santé et nos soutiens aux contrats locaux de santé et de coordination.

Nous menons aussi une action en direction de la jeunesse, notamment des jeunes internes. Le Conseil départemental met ainsi gratuitement à disposition des logements meublés

pour les stagiaires. A ce stade, plus de 20 stagiaires ont obtenu une aide au logement pour un montant total de 41 000 euros. Nous remboursons également pour 42 étudiants les frais de déplacement entre leur lieu de stage et leur université. Nous voulons aujourd'hui aller plus loin en instaurant une bourse pour les étudiants de troisième cycle avec obligation d'installation sur le territoire. Nous l'envisageons depuis longtemps et cette action nous paraît cruciale, puisque les stages jouent un rôle essentiel. C'est en attirant les étudiants sur les territoires de santé que nous les garderons. Ces points seront discutés par la commission et l'AMO qui nous accompagnera.

Jusqu'à présent, vous le savez, j'ai voulu jouer ici, avec vous, et vous avez toujours été à mes côtés, la solidarité dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons et qui s'avère complexe et difficile pour tout le monde. Ce que nous venons de vivre cette semaine et qui nous a été imposé par le gouvernement en matière de flou et d'incertitude nous donne vraiment l'impression aujourd'hui d'être gouvernés « à la petite semaine ». Le résultat est là, nous l'avons entendu il y a deux jours avec le Président Emmanuel Macron, qui se dit maintenant spécialiste, quasiment meilleur que les médecins en matière de conseil scientifique. Je vous prie de m'excuser, mais je trouve que ces décisions prises il y a deux jours représentent un véritable fiasco par rapport au pari du non-reconfinement et de ne pas fermer les écoles, que M. Macron qualifie lui-même ainsi. Ce pari est manqué et je trouve d'ailleurs que, lorsqu'on gouverne la France, le pari n'est pas le PMU, et qu'on ne joue pas avec des chevaux en espérant gagner le gros lot.

Très honnêtement, M. Macron a perdu son pari et sa crédibilité. J'ai dénoncé hier soir, lors de la réunion des grands élus où certains d'entre vous étaient présents, ses décisions, et surtout le manque d'anticipation et le manque de courage dont il a pu faire preuve. Il nous place aujourd'hui dans une situation catastrophique.

Les Haut-Marnais doivent être entendus : nous avons beaucoup accepté, les collectivités se sont mobilisées et les Haut-Marnais ont été respectueux, mais nous arrivons aujourd'hui à un stade où la colère monte. Il faut bien sûr rester solidaire des décisions et des annonces, et nous le serons encore, mais je crois néanmoins que le gouvernement s'est trompé et que cela doit être énoncé, car la situation me paraît désormais très préoccupante.

Aujourd'hui, vous avez peut-être lu le dernier rapport du Conseil scientifique. Quand il est question des élections, on postule que les élus locaux ne pensent qu'à leur réélection. Nous avons même entendu le ministre de la Santé le déclarer. Sauf que les élections constituent un moment démocratique indispensable. En effet, aujourd'hui, nos collectivités doivent avancer et s'engager dans les plans de relance. Elles ne peuvent plus être paralysées comme elles le sont aujourd'hui. Nous sommes à quelques mois, à quelques semaines des élections : nous devons passer ce moment important pour la démocratie, tous les pays européens le font, afin de nous placer en position de force pour avancer encore plus fort et plus vite. L'avis du Conseil scientifique

doit vraiment être considéré comme un guide électoral comportant des préconisations.

J'espère que ces élections seront maintenues en juin 2021, grâce à une décision rapide nous permettant d'avancer très fort sur les sujets que j'ai abordés : les questions de santé et tout ce qui vous préoccupera dans les mois et les années à venir. Je considère que lorsqu'on ouvre un centre commercial, on a la possibilité d'ouvrir un bureau de vote. Cela doit advenir en prenant en compte ce que savent faire les élus locaux, qui ont déjà fait beaucoup : ouvrir des centres de vaccination, rouvrir les écoles, organiser des enquêtes publiques, etc. Il faut leur faire confiance, ils ont les compétences et ils seront en mesure d'ouvrir les bureaux de vote et de les sécuriser pour les assesseurs et les votants.

On pourrait estimer que les petites collectivités ne peuvent pas parler de politique nationale, mais je pense le contraire. C'est le cas ici : cette séance du Conseil départemental est une tribune, nous nous adressons aux Haut-Marnais pour leur dire que nous allons certes tout faire pour les sécuriser et les protéger, mais nous pouvons aussi signifier au gouvernement que les décisions prises n'ont pas été les bonnes et que cela suffit maintenant. Nous assumerons, mais la situation est compliquée et les Haut-Marnais doivent être entendus. Nous ne devons pas postuler que ce qu'on voit à la télé n'arrive pas ici en Haute-Marne. Il existe un véritable ras-le-bol, dont je voulais me faire le porte-parole. Les Haut-Marnais ne supportent plus ces décisions d'amateurs.

J'avais beaucoup de choses à vous dire sur la crise, mais je voudrais vous faire part d'un dernier exemple. Quand le président de la République en est à comparer avec le cas de l'Italie et ses 100 000 morts et à vouloir nous rassurer avec cette comparaison, il s'agit vraiment d'une insulte. Cet argument de la comparaison par le pire, voilà ce que le Président de la République ose employer, sans jamais se remettre en cause.

J'aborde un dernier sujet, pour finir sur une note positive : nous allons nous projeter vers les jeux Olympiques de cet été en apportant notre soutien et notre partenariat à Axel Clerget. Regarder l'avenir, c'est l'esprit qui nous anime dans notre engagement. Je souhaitais en terminer par ce partenariat qu'on ne doit pas banaliser, car il est exceptionnel. Je vous remercie.

J'ouvre le débat. Qui veut prendre la parole ?

M. Nicolas FUERTES : Merci M. le Président. Pour corroborer vos propos introductifs, je tiens à dire qu'il est heureux que les collectivités territoriales comme la nôtre et celles, municipales et intercommunales qui sont au plus près du terrain, agissent au quotidien depuis plus d'un an face à cette crise sans précédent pour essayer de pallier les nombreuses carences de l'État. Heureusement, car je ne sais pas quelle aurait pu être la situation, sinon qu'elle aurait été bien pire que l'Italie. Cette comparaison est indécente, car nous ne devons pas oublier que la France risque de dépasser très prochainement les 100 000 morts. Beaucoup de familles sont

touchées, quels que soient les territoires et les pays, et doivent se consoler sur les morts. On sent que la mesure de cette crise n'a pas toujours été prise dans certains agissements, comme le fait, que vous soulignez, que le code électoral n'ait pas bougé depuis un an, alors que nous nous trouvons dans une situation sans précédent. Nous sommes donc toujours dans le flou et la démocratie en pâtit. Je partage votre point de vue très critique vis-à-vis de la politique du gouvernement.

Je me suis autorisé un post sur les réseaux sociaux lorsque j'ai trouvé que les annonces du 29 janvier dernier n'étaient pas à la hauteur des préconisations du Conseil scientifique. Il aurait fallu, même si le confinement est toujours dur psychologiquement et socialement, on peut le comprendre, reconfiner en février 2021. Cette mesure aurait occasionné moins de dégâts pour l'économie, le tourisme et beaucoup de secteurs, par rapport à un confinement au printemps 2021. Là, c'est la dernière chance pour éviter un été désastreux. Mais, effectivement, cela équivalait à reculer pour mieux sauter. Ce qui était prévisible arrive donc : le variant anglais qui sévissait depuis décembre 2020 en Angleterre et en Allemagne ne fait pas de miracle. S'il est présent sur le territoire et qu'il n'y a aucune politique zéro virus, il se déploie. C'était malheureusement prévisible. Face à cela, le reste de la politique gouvernementale relève de la communication et c'est ce qui fait mal aux Haut-Marnais et aux Français.

Je partage et soutiens votre point de vue : il est vrai qu'on ne fait pas trop de politique nationale ici, mais il est vrai aussi que les Français sont fatigués. Il faudra donner ce dernier coup de collier, être responsable et inciter au respect des gestes barrières pour sauver l'été et l'année économique, et limiter socialement les dégâts, après cette année 2020 qui a été difficile et ce premier semestre 2021 très compliqué.

Je ne serai pas plus long : vous avez notre soutien et nous vous remercions d'avoir porté la parole des Haut-Marnais qui, on le sent, sont fatigués, lassés et en colère. Je pense aussi à nos commerçants et au mépris contenu dans le terme de « non essentiel », qui qualifie des personnes croyant en la valeur travail et obligées de ne pas travailler, alors qu'on sait que ce n'est pas dans les petits commerces qu'ont lieu les contaminations. Nous pensons à eux et essayerons avec nos moyens de les aider comme nous le pouvons, mais il est vrai que trois confinements seront durs. Et je ne parle pas des restaurateurs, des cafetiers et autres activités liées au sport qui sont fermées depuis début novembre 2020, et enfin des lieux culturels. Nous pensons à eux et nous espérons que nous verrons enfin le bout de cette période avec la vaccination. Heureusement que beaucoup d'entre nous et des Haut-Marnais se mobilisent pour essayer de faire de cette campagne un succès, afin de sortir enfin de ce tunnel qui commence à être un peu long. Merci pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT : Merci M. Fuertes. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Fournié ?

M. FOURNIÉ : Merci M. le Président. Je voulais revenir sur les propos que vous avez tenus au sujet des élections départementales. C'est un discours que j'entends et que je ne peux plus supporter, ce discours selon lequel les élus départementaux qui parleraient des élections départementales ne penseraient qu'à leur réélection, et finalement à la politique politicienne. Repousser les élections nous procurerait un an supplémentaire. Je ne vois donc pas du tout où serait l'intérêt politique à réclamer des élections se déroulant selon le calendrier normal, tel qu'il est prévu par la loi dans n'importe quelle démocratie normale.

Les élections départementales et régionales sont des élections locales qui ne sont pas moins importantes que d'autres élections : elles sont vitales. Nous sommes la collectivité la plus proche de nos citoyens, avec les municipalités. Dans tous les pays développés et les autres pays de l'Union européenne, on vote sans problème. Aux Pays-Bas, il y a deux semaines, le taux de participation a même été supérieur à celui des élections législatives habituelles.

Je pense, en tant qu'élus des Haut-Marnais, que si les élections ne se tiennent pas, alors nous ne vivons plus en démocratie. Il est important que nous tenions tous un discours assez ferme sur ce point, face aux projets de repousser les élections en invoquant des arguments sanitaires.

J'entends bien que faire campagne dans de telles circonstances est compliqué, mais la démocratie est toujours complexe et ne pas faire d'élections l'est encore davantage. Les citoyens ne peuvent pas prétendre que les politiciens font leurs affaires entre eux et que le gouvernement prend des décisions arbitraires, voire que l'Etat se comporte comme une dictature qui n'écoute pas les élus, lorsque des élus veulent se battre pour tenir des élections en temps normal. On ne peut pas dire : « Ils ne pensent qu'à eux et à leurs élections. » Il faut être cohérent : la démocratie exige que les élections se déroulent à l'heure prévue.

M. le PRÉSIDENT : je vous remercie M. Fournié. Avez-vous lu le compte rendu du conseil des ministres de cette semaine ? Il y était fait mention d'un décret destiné à préparer les élections présidentielles. Vous voyez que le gouvernement pense aux élections, mais pas aux nôtres. Je vous invite à regarder ce compte-rendu. Je n'ai rien à ajouter sur ces deux interventions, y a-t-il d'autres demandes ? Je vous propose donc d'aborder le premier rapport de notre séance.

Approbation des procès-verbaux des 27 novembre et 18 décembre 2020

Rapport n° I – 1

M. le PRÉSIDENT : L'article L.3121-13 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante. Ainsi, vous avez reçu les procès-verbaux relatifs à nos séances des 27 novembre et 18 décembre 2020, respectivement consacrées au débat d'orientation budgétaire et à la DM2 pour la première et au budget primitif 2021 pour la seconde. Une fois les procès-verbaux arrêtés, ils seront disponibles à l'hôtel du Département pour toute personne en demandant la communication. Ils sont en outre mis en ligne sur le site Internet du Conseil départemental.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Je laisse la parole à M. Gros Lambert pour le rapport n°2, qui concerne des informations sur les dossiers de contentieux en cours.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 2

M. GROSLAMBERT : En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des Collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice. Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote. Je signalerai simplement s'agissant du collège de la Rochotte qu'une requête a été déposée devant le TA suite au rapport d'expertise rendu.

M. le PRÉSIDENT : merci M. le Vice-Président, y a-t-il des demandes d'informations supplémentaires ?

Je voudrais redire aux élus de vous masquer, y compris quand vous prenez la parole. C'est la règle pour tous et, même si c'est un peu pénible, nous devons la suivre.

En l'absence de questions et puisque ce rapport est une information qui ne nécessite pas de vote, nous passons donc au rapport n°3. Je laisse la parole à M. Martinelli. Il s'agit d'une

information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de ses délégations accordées par l'Assemblée départementale.

Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale

Rapport n° I – 3

M. MARTINELLI : Le Code général des Collectivités territoriales permet à l'Assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 6 novembre 2017 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc. Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises, notamment s'agissant du fonds de solidarité pour le logement. Ce rapport d'information ne donne pas lieu à un vote.

M. le PRESIDENT : Merci M. Martinelli. Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ? Bien. Nous prenons bonne note de cette information et passons au dossier central de cette séance, la décision modificative. M. Martinelli, vous avez la parole.

Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal

Rapport n° I – 4

M. MARTINELLI : Merci M. le Président. J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2021 se rapportant au budget principal. Cette première décision budgétaire modificative du budget principal sera différente des années précédentes. Habituellement, celle-ci était principalement consacrée au vote du produit fiscal, mais depuis le 1^{er} janvier 2021, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transféré aux communes, ainsi le Département ne dispose plus de la faculté de moduler le taux d'imposition pour équilibrer son budget. Cette première étape budgétaire permettra donc de procéder à quelques ajustements budgétaires non précisément connus lors du vote du budget primitif en décembre 2020 et à prendre en compte les incidences financières de dispositifs innovants relevant plus particulièrement du secteur social.

En matière de fonctionnement, les crédits de dépenses sont abondés de 427 608 euros et 309 000 euros sont prévus au titre de nouvelles actions sociales. Il s'agit principalement de la mise en œuvre de deux opérations importantes : le nouveau dispositif « RSA Collèges » pour

114 000 euros et l'aide à la mobilité vaccinale pour 100 000 €. Il est également proposé la réalisation d'études pour le renouvellement du schéma départemental de l'insertion et de l'enfance, arrivé à son terme (15 000 euros) et pour la réalisation d'un diagnostic santé permettant de cibler les besoins et les attentes des haut-marnais en matière de santé (15 000 euros). Une prestation d'audit est par ailleurs sollicitée sur les fonctionnalités et l'amélioration du logiciel d'aide sociale afin d'établir un plan d'action optimisant et favorisant l'efficacité des missions des utilisateurs du logiciel. A ce titre, une autorisation d'engagement de 30 000 euros sera créée et pour 2021, 15 000 euros de crédits de paiement sont sollicités

Enfin, 50 000 euros de crédits nouveaux sont inscrits pour permettre le versement d'une subvention à un porteur qui sera choisi par la CNSA dans le cadre du développement d'une plateforme, en partenariat avec le département de l'Aube, sur les métiers de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, qui aura pour objectif d'apporter des solutions aux structures de l'aide à domicile et aux établissements médico-sociaux qui peinent à recruter.

Des inscriptions complémentaires vous sont également proposées pour le versement de subventions dans le domaine de la promotion du sport et de la culture. Ainsi, une convention de partenariat d'un montant de 30 000 euros vous est proposée, dans le prolongement de la précédente, pour le judoka Axel Clerget pour sa participation aux jeux olympiques de Tokyo sous les couleurs de la Haute-Marne à l'été 2021, événement sportif majeur initialement programmé en 2020 et reporté en raison de la pandémie mondiale.

De plus, 6 000 euros sont inscrits en complément de la subvention allouée au budget primitif 2021 à Arts Vivants dédiée à la programmation culturelle du château du Grand Jardin, ce qui portera la participation totale à 342 000 euros. Un ajustement de 82 608 euros est sollicité pour procéder à l'annulation exceptionnelle de titres de recette sur des exercices antérieurs.

En contrepartie de ces dépenses supplémentaires, les recettes de fonctionnement sont ajustées à la hausse à hauteur de 837 308 euros.

La régularisation des ressources fiscales, dont les composantes principales ont fait l'objet d'une information par la DDFIP, permet une inscription complémentaire de recettes de 0,468 million d'euros. Par ailleurs, 313 000 euros sont à inscrire au titre du financement de la MAIA 2021, montant qui n'est pas précisément connu lors du vote du budget primitif en décembre.

Enfin, il convient de régulariser quelques recettes diverses notamment du fait de l'annulation de titres sur les exercices antérieurs pour un montant 56 410 euros.

En fin de compte, l'autofinancement augmente de 0,410 million d'euros, passant ainsi de 24,411 millions d'euros à 24,821 millions d'euros. Il permet de couvrir intégralement le besoin

de financement de la section d'investissement.

En matière d'investissement, les principaux ajustements concernent la voirie départementale pour un montant de 430 000 euros. D'importants et urgents travaux sont à réaliser sur différents ouvrages d'art (Maizières-sur-Amance, Le Pailly et Chatonrupt) notamment pour en garantir la sécurité. Par ailleurs, il est prévu l'achat d'un véhicule pour les besoins dans le cadre des actions menées par la MAIA.

Il est également proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 30 000 euros pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude et d'un plan d'investissement pour les sites du château du Grand Jardin et d'Andilly en lien avec la politique culturelle du Département, et plus particulièrement pour la préservation et mise en valeur de la richesse patrimoniale de ces sites.

Une inscription de 15 000 euros est sollicitée pour la réalisation d'un diagnostic, en partenariat avec l'Etat, sur la faisabilité d'aires dédiées aux gens du voyage sur l'ensemble du département et du coût financier de l'opération.

Enfin, les recettes d'investissement sont régularisées à la hausse pour 65 300 euros. Elles relèvent du secteur de la voirie et portent sur des travaux réalisés sous mandat pour le compte des communes de Chaumont et Bourbonne-les-Bains et pour la société APRR.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, le besoin de financement de la section d'investissement est assuré par l'autofinancement complémentaire généré principalement par la régularisation des ressources fiscales. Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre est maintenu à 39,217 millions d'euros, niveau voté au budget primitif.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la I^{er} commission le 15 mars 2021.

M. le PRESIDENT : Merci M. le Vice-Président, avez-vous des réactions sur cette DM1 ?

Mme BLANC : Je voulais rebondir sur la présentation de cette DM1, notamment sur tous les chapitres évoqués en section de fonctionnement, et saluer le volontarisme du Président Lacroix à proposer très régulièrement, en VII^e commission et à vous, mes chers collègues, tous ces enjeux autour de la solidarité. Il est vrai que la crise sanitaire nous a confrontés à ce dynamisme et à ce regain, pour accompagner au mieux les habitants sur notre territoire, avec, comme vous avez pu l'entendre, le RSA collège, l'aide à la vaccination, les appels à projet sur la santé. Je pense vraiment que tous ces champs que nous observons aujourd'hui et que nous concrétisons sur le terrain permettent de faciliter l'accès des habitants à la prévention, au soin et à

l'aide à l'insertion. Nous sommes très enthousiastes à l'idée d'apporter notre pierre à l'édifice dans la solidarité.

La solidarité passe souvent pour de l'assistanat, mais ce n'est pas du tout le cas. La solidarité signifie le service des habitants. Notre collectivité démontre qu'elle est présente au côté des communes, de la Région, et que nous apportons notre pierre à l'édifice avec fierté.

M. le PRESIDENT : Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité (deux abstentions : Monsieur Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT).

La séance du Conseil départemental est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 28 mai 2021,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT